N° de l'OMP . Nº MINOS : N° MINUTE: 2 12 10 5

# EXTRAIT DES MINUTAS DUCCESTAS DE TEMPLINAL JUDYGARE NEMELEIasse

# JUGEMENT AU FOND

Audience du ( constituée :

MIL VINGT-DEUX à QUATORZE HEURES ainsi

Mention minute:

Délivré le :

Président

: Mme Julie THOREZ

Greffier

: Mme Martine ENGSTER

Ministère Public

: Mme Christine MORISSON

A :

Le jugement suivant a été rendu :

Copie Exécutoire le .

ENTRE

LE MINISTÈRE PUBLIC.

Signifie / Notifié le :

D'UNE PART:

ET

A :

#### PREVENU

Extrait finance:

RCP .

Extrait casier :

Référence 7 :

Nom

Prénoms

Date de naissance Lieu de naissance

Filiation

LE CATEAU CAMBRESIS

Dépt: 59

Nationalité:

Sexe: M

/ecoin

Demeurant ...

59530 GHISSIGNIES

Sit. Familiale Profession

Mode de comparution : comparant assisté

Avocat: Maître REGLEY Antoine avocat au Barreau de Lille

# <u>Prévenu de</u> :

- 1) REDEVABLE DE L'AMENDE ENCOURUE POUR USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN LORS DE LA CONDUITE D'UN VEHICULE (Code Natinf : 32124) avec le
- 2) REDEVABLE DE L'AMENDE ENCOURUE POUR NON RESPECT DE LA DISTANCE DE SECURITF ENTRE I ES VEHICULES (Code Natinf : 24086) avec le véhicule
- 3) USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION (Code Natinf : 23800) avec le véhicule immatriculé CH-
- 4) CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE (Code Natinf : 6096) avec le véhicule immatricul

D'AUTRE PART;

Il convient d'entrer en voie de relaxe pour l'ensemble des faits reprochés ;

#### PAR CES MOTIFS

Le tribunal statuant en audience publique, en dernier ressert et par jugement contradictoire à l'encontre de Monsieu

#### RELAXE Monsieur D

ur l'ensemble des faits qui lui sont reprochés :

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Madame Julie THOREZ, président, assisté de Madame Martine ENGSTER, greffier, présent à l'audience et lors du prononcé du jugement. La présente décision a été signée par le président et le greffier.

Le greffier,

Le Président,

PAR Obtenue

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LILLE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Le Directeur de Greffe